



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

37^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE D'ORBEC/FRIARDEL-16/07/2023

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BOUCLES de SEINE, organisateur administratif,
avec le concours du SPORT AUTO ORBECQUOIS, organisateur technique **Organisent le 16 JUILLET 2023**
sous le patronage de la municipalité d'ORBEC/FRIARDEL.

Une compétition automobile régionale dénommée : **37^{ème} Course de Côte régionale d'ORBEC/FRIARDEL**
Cette compétition compte pour : **LA COUPE de FRANCE de la Montagne 2023 – Coëff. 1 -**

Pour le CHAMPIONNAT DE LA LIGUE régionale du Sport Automobile de Normandie 2023.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de Normandie sous le numéro en date du 2023
et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du 2023

Organisateur technique

- **Nom** : Sport-Auto Orbecquois - **Adresse** : siège social Mairie d'Orbec – 14290 Orbec.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Virginie Lengliné	Licence n°13/14-192460
Commissaires Sportifs	M. Christian Bouchard	Licence n°13/11-35065
	M. J. Michel Guégan	Licence n°13/18-8072
Directeur de Course	M. Didier Denis	Licence n° 13/18-162362
Directeur de course adjoint	M. Alain Ovieve	Licence n°13/18-196080
Président ASA Boucles de Seine	M. Martial Saussaye	Licence n°13/11-7658
Commissaires Techniques responsable	M. Jacques Salenne	Licence n°13/06-18219
	M. William Blot	Licence n°13/18-236179
	M. J. Michel Desse	Licence n°01/12-5538
Secrétaire technique	Christiane Desse	Licence n°01/12-152197
Chargé de la mise en place des moyens	M. Olivier Bayeux	Licence n°13/11-108022
	M. Cyril Hoyer	Licence n°13/11-83217
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme Michèle Pierre	Licence n°13/05-8342
Chargé des Commissaires de route	M. Xavier Lefebvre	Licence n°13/11-179223
Chronométrateur stagiaire départ :	Mme M.H. Moussa	Licence n°13/11-
Chrono/Temps/Classements :	M. Hervé Harel	Licence n°13/14-230034
Feux	M. Christian Beuve	Licence n°13/18-2783
Arrivée	M. Dominique Gaillard	Licence n°13/18-53250
Médecin	Dr. Anni Pithon	
Secrétariat engagements responsable :	Jacqueline Kwasny	Licence n°13/11-179251
Responsable :	Soizik Saussaye	Licence n°13/11-7662
	Janine Larose	Licence n°13/11-25810
	Chantal Cognin	Licence n°13/18-18483

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 11/07/2023 à 0 heure.

Publication de la liste des engagés le 13/07/2023 à 0 heure.

Vérifications administratives le **15/07/2023 de 15h à 18h00**, sous le chapiteau, Parc des Loisirs à Orbec et le **16/07/2022 de 8h00 à 9h**, même endroit.

Vérifications techniques le **15/07/2023 15h à 18h30**, sur la **D.519 entre : l'entrée Parc des Loisirs et Ligne de Départ**, et le **16/07/2023 de 8h à 9h15**, face à l'entrée Parc des Loisirs sur la D.519

Briefing des commissaires le **16/07/2023 à 7h15**, sous chapiteau, parc des Loisirs, Orbec.

Essais non chronométrés le **16/07/2023 de 8h15 à 10h15**

Essai chronométré le **16/07/2023 de 10h30 à 12h**

Briefing des pilotes le **16/07/2023 à 13h30**, par la direction de course au pied de la Côte, ligne départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **16/07/2023 à 12h30**, au cabanon près de la ligne de départ.

Course

- 1^{ère} montée le 16/07/2023 à partir de 13h45
- 2^{ème} montée le 16/07/2023 à partir de 15h15
- 3^{ème} montée le 16/07/2023 à partir de 16h45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : Entrée Parc des Loisirs : 1/2h après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des coupes le 16/07/2023, ½ heure après la fin du régime de parc fermé.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le **16/07/2023 à 9h00**, sous chapiteau, Parc des Loisirs.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **15/07/2023, de 15h à 18h00**, et le **16/07/2023 de 8h00 à 9h**, sous chapiteau, Parc des Loisirs à Orbec.

Vérifications techniques le **15/07/2023 de 15h à 18h30**, sur la D.519 et le **16/07/2023 de 8h à 9h15**, face à l'entrée, Parc des Loisirs, sur la D.519.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Favril, 14290 – La Vespière

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification technique ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **16/07/2023 à 9h15**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **16/07/2023 à 9h15**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Cyril HOYER, Imprimerie Beau Soleil, Z.I. Beausoleil 14290 – La Vespière – Tél. 06.03.98.89.40, jusqu'au

impératif 11/07/2023, 0 heure. Attention 14 Juillet férié !!!

Les droits d'engagement sont fixés à 230 €, réduits à **115 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, et ayant joint leur règlement pour le **11/07/2023** à 0 heure, cachet de la poste faisant foi. **Aucun engagement NE SERA PRIS EN COMPTE SANS REGLEMENT JOINT IMPERATIVEMENT.** (si règlement en espèces, joindre un chèque, celui-ci sera restitué)

Les chèques seront libellés à l'ordre du : **SPORT-AUTO ORBECQUOIS**

 **Pour être valables**, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement. (LA REGLEMENTATION FFSA SERA APPLIQUEE. (Réglementation FFSA : Règlement Particulier Sportif Course de Côte 3.1P)

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à : 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte régionale d'Orbec/Friardel a le parcours suivant : départ sur la D.519 et arrivée sur la D.46. - La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Parc de départ : D.519 - Départ : sur la D.519 au pied de la côte. Arrivée : sur la D.46. Parc d'arrivée : D.46, 500 m après ligne arrivée. - Pente moyenne : 4,5% - Longueur du parcours : 1.500 m
Modalités de retour au départ : Route de course, sous les ordres de la Direction de Course.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ, les véhicules emprunteront le circuit de repli en convoi après s'être stationnés sur le côté, prêts pour un retour sur instructions de la Direction de Course.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur la D.519 dans la zone prévue à cet effet.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés et accessibles sur la D.519 à partir du **16/07/2023 à 9 h, limité à 1 remorque et 1 véhicule d'accompagnement, jusqu'au 16/07/2023, 22 h.** VOIE DE CIRCULATION DOIT IMPERATIVEMENT RESTEE LIBRE.

